

Numéro 162

Avril - Mai - Juin
2021



SNUipp

FSU 54

INFO

Déposé le 17 juin 2021

PROGRAMMES MATERNELLE

DIRECTION

CARRIÈRE

FORMATION INITIALE

CAFIPEMF

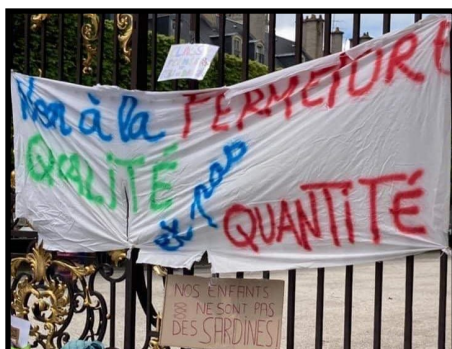
CARTE SCOLAIRE

ASH...

RENTRÉE 2021 :

REBOOSTÉES ET ENGAGÉES

POUR QUE ÇA CHANGE !



BONNES VACANCES !



Syndicat National Unitaire des Instituteurs-trices, Professeurs des écoles et PEGC - Section de Meurthe-et-Moselle

Tél : 03 83 95 12 02 Courriel : snu54@snuipp.fr FB : [snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/snuipp.meurtheetmoselle) Site : 54.snuipp.fr 51 rue de Metz, 54 000 Nancy

Quelle année éprouvante à nouveau !

Pourtant, le Ministre continue de dérouler son programme, profitant de la fatigue des collègues assommé-es par la gestion quotidienne de l'Ecole sous covid et de la destruction organisée de leur droit à être représenté-es par les élu-es paritaires.

Y a-t-il encore un champ qui échappe à l'emprise de M. Blanquer et à son projet effrayant pour l'Ecole ?

Une réforme de la formation initiale menée à marche forcée qui suscite un grand émoi chez les étudiant-es, et les personnels de l'INSPE et qui va avoir des répercussions fortes dans les écoles. Réformes appauvrissantes du CAFIPEMF et du CAPPEI et aucune amélioration de la formation continue. Projet de loi pour la direction éloigné des attentes du terrain. Démantèlement et territorialisation de l'Education Prioritaire. Mouvements inter et intra départementaux chamboulés mais n'apportant aucune amélioration pour les personnels. Modifications incessantes des programmes avec une dernière attaque contre ceux de la maternelle. Détérioration de l'inclusion et des conditions de travail des AESH avec les PIAL.

Voici une liste non exhaustive de décisions prises dans un contexte de « dialogue social » fortement appauvri et sans que jamais des bilans des dispositifs antérieurs n'aient été dressés.

Dans ce contexte plus que morose, ce que nous attendons tou-tes, c'est de la reconnaissance. Mais celle-ci s'éloigne toujours plus, et ne croyant plus aux promesses et fausses annonces, la profession se démotive. Faire ce qu'il faut pour les élèves mais pas plus ; penser à soi, se préserver. Le repli sur soi est accentué par la solitude imposée par la distanciation lors de la journée de classe. Et non, les annonces du Grenelle ne transformeront pas le paysage. Non, la reconnaissance espérée et justifiée n'arrivera pas sous ce ministère. Une

défiance inédite envers la hiérarchie semble même s'installer selon une enquête menée par le collectif Regards d'enseignants. La gestion de la crise a accentué ce sentiment et le refus de vacciner prioritairement les personnels de l'éducation montre le manque de considération envers elles et eux, pourtant indispensables au fonctionnement de l'économie du pays.

L'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage ne se produira pas non plus, faute d'investissement volontariste. Comment ne pas craindre l'année scolaire à venir au vu de la carte scolaire 2021, des nombreuses fermetures que continuent à dénoncer les parents et élu.es, de l'absence de création de postes de remplaçant et de RASED ? L'Education Nationale est tellement exsangue qu'elle en est réduite à mobiliser des retraité-es et des stagiaires, en plus des contractuel.les dont on peut comprendre la réticence à signer pour des contrats très précaires. Ces procédés sont pour nous inacceptables et révélateurs de l'ampleur du problème. Personne ne doit avoir à pallier les manquements de l'Institution.

Face à un ministre que la profession n'écoute plus, face à un projet pour l'Ecole qui met en péril la réussite de chaque élève et son émancipation, face à une Education Nationale qui n'attire plus et ne considère pas ses personnels, le SNUipp-FSU continue autant que faire se peut à exercer les missions pour lesquelles il a été élu : informer, défendre, accompagner, représenter, mobiliser et surtout écouter les collègues et créer du collectif.

Passez de belles vacances et rendez-vous pour une rentrée engagée !

Isabelle Nicolas et Stephen Singer,

co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 54

SOMMAIRE

P.2 : édit

P.3 : actualités

P.4 : direction—
maternelle

P.5 : Grenelle—pétition
EFS

P.6 : carte scolaire—
remplacement

P.7 : carrière

P.8 : actions

P.9 : CAFIPEMF

P.10 : ASH

P.11 : formation initiale

P.12 : bulletin
d'adhésion



adherer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES

Adhérer au SNUipp-FSU 54 dès à présent pour 2020/2022:

Le SNUipp-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations des collègues. Pour soi, pour le collectif, pour l'école, n'hésitez plus !

Reportez-vous au bulletin d'adhésion p.12 ou allez sur 54.snuipp.fr.

RESTEZ INFORMÉ.ES ET CONNECTÉ.ES

Facebook => [Snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/Snuipp.meurtheetmoselle) et [SNUipp-FSU](https://www.facebook.com/SNUipp-FSU)

les sites internet => 54.snuipp.fr et snuipp.fr

Directrice de la publication : Isabelle NICOLAS

Trimestriel. Prix : 0.8€ - Abonnement : 4€. Imprimé par nos soins.

Dépôt légal n°895 / CPPAP n°0422 S 07184 / ISSN n°1243—6704

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la sections du Meurthe-et-Moselle du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 54.

REPLACEMENT PAS ASSEZ**« EFFICIENT » !!**

Quand les vilains mots du nouveau management arrivent à l'École Blanquer, cela cache de vilaines idées ! Ainsi en CAPD, l'INA nous dévoile que le remplacement est « efficient » à 96 % et que c'est trop peu ! Il faut comprendre que les remplaçant-es passent trop de jours dans leur école de rattachement et donc ne sont pas assez envoyé-e dans les autres circo...

MANQUE D'AESH

Pas de dotation actée à ce jour...alors que sur les terrain les notifications affluent. La gestion par les PIAL vise à mutualiser les AESH leur affectant le plus d'élèves possible et donc moins d'heures pour chacun-e... De l'aveu même de la DSDEN, les mutualisations ont été poussées au maximum et cela est une condition pour recevoir une dotation. Une gestion comptable plus que détestable et qui a de lourdes conséquences pour tout le monde.

RETOUR DE LA PART MODULABLE DE LA PRIME REP +?

Le ministre avait retardé la mise en place de la 3ème part. Elle contiendrait finalement une part modulable versée selon l'engagement collectif des équipes dans certains projets...Conflits en vue ! La part fixe serait versée dès septembre.

INEAT EXEAT

Cette année, il y a eu 26 demandes d'exeat (sortie du 54) et 20 demandes d'ineat (entrée).

Compte tenu des prévisions tendues d'effectifs de personnels à la rentrée, la DSDEN annonce qu'elle ne donnera pas suite à l'ensemble de ces demandes et procéderait juste aux échanges 1 contre 1. Cela devrait être possible avec les départements du Nord (1), de la Moselle (2), de la Meuse (1) et des Vosges (2). Les sorties ne seraient dans tous les cas autorisées que si il y a un.e entrant.e en compensation. Les réponses pourraient arriver début juillet.

ADHÉRER DÈS MAINTENANT POUR BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE

A la rentrée, on a la tête dans le guidon pour plusieurs semaines...Alors pour démarrer sereinement il est possible d'adhérer dès à présent pour 2021/2022.

Si vous êtes déjà syndiqué.e cette année par chèque ou carte bancaire, vous pouvez renouveler maintenant pour nous (et vous) éviter les relances chronophages. Pensez à privilégier le prélèvement reconductible pour être tranquilles ! (bulletin + autorisation SEPA+RIB voir site).

Si vous n'êtes pas adhérent.e, il est temps de franchir le pas ! Parce que le SNUipp-FSU vous a conseillé, accompagné cette année, parce que vous souhaitez faire un geste collectif et peser pour que le métier, les carrières et les

CHANGEMENTS D'IEN À LA RENTRÉE

PONT-A-MOUSSON : Delphine Dumet

NANCY 1 : Anne-Marie Leygonie

LONGWY 1 : en attente

ASH : Karine Norroy

POMPEY : Marjorie Richard

TOUL : en attente

Nous souhaitons une bonne retraite à Mmes Lucietto et Claudon.

SAUVE QUI PEUT ??

Depuis septembre, il y a eu 7 démissions de titulaires et 4 d'EFS : des chiffres inquiétants ! A cela s'ajoutent 4 demandes de ruptures conventionnelles, dont 3 abouties. Concernant les ruptures, un RDV avec la DSDEN a lieu afin d'étudier le projet de reconversion et d'explorer des alternatives (médicales par exemple).

VACANCES APPRENANTES ET STAGES RAN

Les stage de réussite sont désormais intégrés aux Vacances apprenantes. L'an dernier, la demande aberrante de passer par un cumul d'activité et de gros soucis de mise en paiement ont eu lieu. Cela ne sera pas le cas cette année assure la DSDEN.

Le SNUipp-FSU continue de porter un renforcement des moyens sur le temps scolaire à la place de dispositifs pansements.

SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.



ADHERER.SNUIPP.FR

POUR DÉFENDRE
UNE AUTRE IDÉE DE
L'ÉCOLE

#JeMeSyndique

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

conditions d'apprentissages s'améliorent, parce que vous partagez nos analyses et voulez donner du poids aux revendications, parce que vous avez compris que le droit à être représenté-es est volontairement attaqué et peut complètement disparaître...

Redonnons de l'espoir et de la force à toute la profession !

PROGRAMMES MATERNELLE : DES ÉVOLUTIONS MAIS...

La note du CSP de décembre 2020 bousculait totalement les bases des missions de l'école maternelle. Le SNUipp-FSU, enfin consulté en mai, a œuvré à des évolutions évitant des apprentissages formels systématiques et concentrés sur des "fondamentaux". Toutefois, les réorientations continuent de faire peser sur cette première école une anticipation précoce, en particulier avec une place à des notions codifiées au détriment d'une construction progressive du langage ou du nombre.



Le projet de programme de la maternelle a été présenté en commission spécialisée le 10 mai, puis lors du Conseil Supérieur de l'Éducation le 27 mai, permettant de nombreux ajustements. On pourrait dire qu'ils reviennent de loin si on se souvient de la note produite par le Conseil Supérieur de Programmes en décembre dernier. En effet, cette note remettait en cause les fondements même de l'école maternelle en proposant des apprentissages souvent sous forme de "rabâchages" sur-individualisés. Une conception éloignée à la fois de la bienveillance attendue et d'une visée égalitaire et émancipatrice de l'école qui avait légitimement engendré consternation et protestation.

Des évolutions notables

Pour contrecarrer le projet initial inacceptable, le SNUipp-FSU a pris de nombreuses initiatives, dont celle de réactiver le collectif "forum maternelle" avec la publication de la tribune "Défendons l'école maternelle". Après la tenue du webinaire "Maternelle attaquée : quelle riposte ?" réunissant près de 1 500 enseignant.es, le SNUipp-FSU a prolongé la réflexion avec un colloque le 1er juin "Maternelle : il faut voir grand pour les petits". En parallèle, le syndicat, enfin consulté, est intervenu lors des diverses réunions, œuvrant à une évolution des propositions. Il a également rappelé l'importance de maintenir une stabilité des programmes dans le temps.

Les modifications entre la note de décembre donc et la version présentée au CSE peuvent constituer un premier soulagement. Par exemple, grâce aux interventions, la place du jeu a été renforcée, la progressivité en phonologie s'est assouplie, une reconnaissance de la richesse du multilinguistique prenant appui sur les cultures familiales et le cadre collectif dans lequel s'inscrivent les apprentissages est rappelé, etc.

Toutefois...

Mais plusieurs éléments restent problématiques, entre autres dans le domaine "structuration de la pensée" ou celui de la maîtrise du nombre. De même, la confusion entre langue et langage perdure, au détriment de l'expression orale et du langage comme constitutifs de la construction de la pensée. Les "garde-fous" contre l'importation d'attendus et d'activités issus du cycle 2, présents dans les programmes de 2015, disparaissent et risquent d'induire les pratiques vers des objectifs normatifs et précoces. Les modifications de l'évaluation positive comme des ajouts en phonologie ou sur l'oral, font également peser sur l'école première une anticipation dans une forme répétitive des enseignements du CP. De plus, un balisage trop figé par niveau de classe perdure au détriment de la progressivité souple du cycle 1.

A la suite du travail syndical engagé par le SNUipp-FSU, le cadre du programme 2015 est donc globalement préservé et donne des points d'appui aux équipes pour résister à des prescriptions fondées sur le pilotage par les évaluations CP. Malgré tout, des points de vigilance demeurent, en particulier le renforcement de certains attendus qui importent des objectifs du cycle 2 vers le cycle 1. Le SNUipp-FSU sera également particulièrement vigilant suite à l'annonce de documents d'accompagnement trop souvent considérés par la hiérarchie comme des prescriptions officielles. Il encourage la profession à utiliser les marges de manœuvre que laissent ce nouveau programme et soutient les PE actrices et acteurs de la transformation de l'école.

Stephen singer

DIRECTION D'ÉCOLE : L'ÉTERNEL RETOUR DU FANTASME HIÉRARCHIQUE

Lors de la conférence de presse de conclusion du Grenelle de l'éducation, plusieurs références ont été faites à la proposition de loi Rilhac. Cette dernière a été votée par le Sénat et devrait revenir très prochainement à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

Le Sénat a réintroduit diverses notions néfastes, reprenant les gimmicks du Ministre : modifier en profondeur le fonctionnement des écoles en attribuant une « autorité fonctionnelle » aux directrices.eurs. Mais ni l'école, ni les équipes ni même les directrices.eurs n'ont besoin de hiérarchie supplémentaire, mais bien de collectif, de solidarité... et de moyens !

Ce que le « terrain », ce que les chargé.es de direction demandent vraiment n'est jamais entendu : un réel allègement des tâches administratives ou une aide humaine, plus de temps de décharge, une revalorisation bien sûr et surtout enfin, des moyens humains pour alléger les effectifs des classes !

Lisez et partagez le tract intersyndical que vous trouverez sur notre site. Ensemble pour défendre et améliorer le fonctionnement collectif de l'École !

Stephen Singer



À l'occasion de la restitution des ateliers du Grenelle de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer a annoncé des mesures qui sont très loin d'être à la hauteur de la « revalorisation historique » promise depuis des mois, voire depuis son arrivée au Ministère...

Le Ministre a évoqué « des engagements » sans aucune garantie pour les années à venir, abandonnant toute idée de loi de programmation pluriannuelle qui aurait permis de donner de la visibilité et de la crédibilité au processus. Encore un renoncement ! Pire, se rejoue ici une forme de chantage aux élections...

Comment comprendre qu'après avoir autant légiféré pendant 4 ans sur tout et n'importe quoi (la largeur des palmes académiques...), le Ministre prétend maintenant qu'il n'est plus temps de légiférer pour augmenter les salaires des personnels de l'Éducation Nationale pourtant parmi les plus bas de l'OCDE ! Un·e enseignant·e débutant en Allemagne ou en Angleterre perçoit un salaire double de celui des enseignant·es débutant en France... Et l'OCDE d'ajouter que les écarts se creusent encore plus pour le milieu de carrière !

Le Ministre a donc dévoilé le montant de l'enveloppe en tirant les conclusions du Grenelle de l'éducation. Les 700 millions promis dans le budget 2022. Les syndicats jugent l'effort insuffisant : au final, ce ne sont que 400 millions annoncés d'engagements nouveaux qui ne peuvent répondre à la baisse du pouvoir d'achat suite au gel de la valeur du point d'indice (près de 12% depuis 2010) et qui ne concernent pas tous les personnels de l'Éducation nationale alors même qu'une revalorisation de toutes les agent·es est indispensable.

Le 14 juin, Blanquer annonce que ce ne sera plus que 245 millions !!! Avec une augmentation seulement en début de carrière à nouveau (prime d'attractivité) alors que c'est en milieu de carrière que nos salaires pèchent le plus.

Le ministre a longuement salué l'engagement des personnels du service public d'Éducation pendant la crise sanitaire, mais qui est dupe de tels remerciements lorsqu'un très grand nombre de collègues disent ne sentir plus aucune reconnaissance... Et ce notamment depuis l'arrivée de J.M

ENQUÊTE SUR LE LOGICIEL REMP54

Donnez votre avis sur REMP54, que vous l'utilisiez en tant que remplaçant.e ou que collègue absent.e.

Régulièrement, le SNUipp-FSU 54 est interpellé sur le logiciel de gestion des remplacements REMP54.

Pour rappel, il a été mis en place en tant qu'expérimentation dans notre département pilote dès la rentrée 2019, d'abord dans quelques circonscriptions. Après cette première année de généralisation à toutes les circonscriptions, il apparaît essentiel de faire un bilan de cet outil.

Pour cela, une RIS a été organisée par le SNUipp-FSU 54 en février. Afin d'avoir le plus d'avis possible voici un

Blanquer !

L'urgence, c'est d'abord la situation intenable des salaires et des conditions de travail imposées aux AESH ainsi qu'une véritable politique salariale juste, équitable, attrayante et qui enfin assure une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Pour le reste, les annonces sont d'abord de la com' et des pressions sur les agent·es : mobilité, plateformes numériques, direction, ressources humaines, formation...

Tout cela va être discuté en juin et juillet : ce timing est un nouveau coup de force contre les personnels et contre leurs représentant·es. Traiter toutes ces questions, concernant l'ensemble des métiers de l'éducation dans un calendrier aussi court et avec aussi peu de clarification sur le lien avec les questions de revalorisation... La méthode Blanquer est de nouveau là !

Enfin, le Ministre a défini devant les députés le 1er juin ce que devraient être les contreparties à la revalorisation de 400 millions promise pour 2022. Derrière chaque mot et expression finement choisis se cachent des desseins très inquiétants et une réalité directement importée du monde managérial privé.

"Personnaliser le parcours de chacun", c'est casser encore le collectif, la transparence et l'équité : promotions et mutations au « mérite » et à la tête du prof (qu'on préfère docile).

"Donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives" c'est en fait renforcer le pouvoir de la direction aux dépens du collectif équipe.

"Gérer les ressources humaines au plus près des territoires" : c'est continuer à contourner l'expertise et le regard des représentant·es élu·es des personnels en laissant chacun·e se débrouiller individuellement. Et annoncer en même temps que l'on va réduire l'accès au temps partiel et aux disponibilités !

"Assurer une continuité pédagogique efficace", c'est demander à chacun.e de palier le manque de remplaçant·es.

Faut-il craindre de nouvelles missions pour « justifier » la revalorisation ? La revalorisation doit se faire sans aucune contrepartie et avant la fin du quinquennat ! Au terme de ces 18 mois de crise sanitaire, il faut une autre politique d'Éducation avec un véritable plan d'urgence pour l'École et la rentrée 2021.

Isabelle Nicolas et le SNUipp-FSU 72

questionnaire en ligne sur l'article dédié sur 54.snuipp.fr.

Une synthèse de vos avis et revendications sera alors portée auprès de la DSDEN, lors d'une audience que le SNUipp-FSU 54 a demandée : l'IA-DASEN ne pouvant pas nous recevoir en cette fin d'année, l'audience aura lieu en début d'année scolaire. L'enquête est donc prolongée jusque là. Merci encore pour votre participation précieuse.

Un retour sur cette audience vous sera fait.

Le SNUipp-FSU 54, à l'écoute et dans l'action !

VERS UNE RENTRÉE DOULOUREUSE

La carte scolaire 2021 arrêtée lors du CDEN en février n'était déjà pas rose... Les nombreuses fermetures de classes, exigées par la pauvre dotation en postes de notre Ministre, ont été souvent incomprises dans ce contexte sanitaire : difficultés accrues des élèves, nécessité de distanciation et de non brassage ne sont pas compatibles avec des effectifs en hausse. D'ailleurs, parents, enseignant.es et élu.es se sont mobilisé.es plus qu'à l'accoutumée et encore récemment.

La faible dotation n'a pas plus permis de créer des postes de remplaçant.es. Et pourtant...la DSDEN a dû cette année faire appel à un nombre record de contractuel.les, dont certain.es avec des contrats extrêmement précaires...mais faute de volontaires (et on les comprend) le DASEN a fait appel aux retraité.es et a finalement réquisitionné les stagiaires au lieu de leur offrir un complément de formation mérité ! Voilà où conduisent le manque d'anticipation et le sous-investissement. On détourne les missions, on réquisitionne, on trouve des solutions désespérées et désespérantes à des problèmes créés par cette même Institution.

Les mauvaises nouvelles n'arrivent jamais seules, l'IA-

DASEN a décidé de ne pas faire d'ajustements en juin mais d'attendre la rentrée ! Voilà la gestion RH bienveillante du Grenelle ? Annoncer aux équipes à la rentrée qu'elles ferment une classe et doivent revoir les répartitions, le matériel, déménager du mobilier, prévenir les parents et ...changer d'école pour le ou la dernier-e arrivé-e !! Et même en cas d'ouverture, l'anticipation est la bienvenue ! Pourtant la pratique des fermetures sèches avaient été abandonnée dans le 54...

Le SNUipp-FSU 54 a entraîné les autres syndicats dans une demande officielle de tenue de CTSD en juin comme c'est l'usage. Au final, il aura lieu le 23 juin, mais sans décision officielle ! Nous avons également interpellé le recteur sur ce problème.

Pour rappel, suite à l'arrêté carte scolaire de février, la réserve de postes est de 4,5. Nationalement, le Ministre avait prévu une réserve de 220 postes dont nous ne connaissons pas encore l'utilisation envisagée !

Isabelle Nicolas



Rassemblement du 19 mai à l'initiative du collectif Parents EAC

PÉTITION : LES EFS NE SONT PAS DES REMPLAÇANT.ES ET ONT LE DROIT À UNE VÉRITABLE FORMATION !

Les stagiaires ont appris avec désarroi et inquiétude qu'ils et elles étaient réquisitionné-es en urgence pour remplacer en fin d'année. Le SNUipp-FSU 54 est intervenu auprès du DASEN puis a immédiatement lancé une pétition académique.

► Les stagiaires ne sont pas des moyens de remplacement.

► Les stagiaires ont vécu une année de formation particulièrement compliquée, voire tronquée et méritent un complément de formation. Remplacer dans une classe n'est pas une formation.

► Les stagiaires s'étaient pour certain.es engagé.es sur des projets les jours concernés (sorties de classe, projets pédagogiques...).

► Les conditions de ces remplacements posent beaucoup de questions : frais de déplacement, connaissance des remplacements à l'avance, temps de liaison avec le-la

titulaire de classe, ...

Nous demandons que ces remplacements ne se tiennent que sur la base du volontariat.

Nous demandons qu'aucune pression pour la titularisation ne soit mise sur les stagiaires en rapport avec ces remplacements.

Nous demandons une égalité de traitement des stagiaires selon leur circonscription et une prise en charge des frais de déplacement en cas de remplacement.

Enfin, nous continuons de demander, une formation à la hauteur des enjeux de l'École ainsi qu'un investissement et des recrutements à la hauteur des besoins pour éviter ce genre de situation à l'avenir.

Pour signer et faire signer notre pétition RDV sur 54.snuipp.fr rubrique « début de carrière » puis « stagiaires ».

Le SNUipp-FSU a également demandé une audience au recteur sur la question.

PROMOTIONS**Avancements accélérés à la classe normale**

La dernière CAPD sur ce sujet s'est tenue le 3 juin...

Pour assurer la transparence, les militant.es SNUipp ont envoyé à tou·tes les collègues (ayant donné une adresse mail) les infos barèmes DSDEN avant la CAPD pour contrôle. Et les résultats juste après la CAPD. Gros travail, qui ne sera désormais plus possible... Et a pu être signalée l'erreur dans la prise en compte de l'AGS de chacun·e. Compte-rendu complet sur 54.snuipp.fr.

Avancements du 6e au 7e

13 promu.es sur 45 promouvables.

10 avec avis excellent, et 3 avec avis TS.

12 enseignant.es ont dû être départagée à l'avis TS et AGS de 7 ans ont été départagé.es par le cumul d'année dans des fonctions en ASH/ Educ prio / direction, puis par l'ancienneté dans l'échelon.

Egalité professionnelle : 1 femme a été promue en plus, un homme en moins par rapport au projet.

Avancements du 8e au 9e

46 promu.es sur 155 promouvables.

41 avec avis excellent, et 5 avec avis TS.

Le dernier promu a une AGS de 16.333.

Egalité professionnelle : 1 homme a été promu en plus, une femme en moins par rapport au projet.

La prise en compte sur les feuilles de paies se ferait un mois après la date de promotion pour les changements postérieurs à juin, et en juillet pour ceux antérieurs à juin. Si rien ne vient, contactez votre gestionnaire.

Hors classe

Décisions avant les vacances espère la DSDEN (les personnes concernées seront averties 7 jours avant). Les avis sont consultables sur I-prof. Le contingent est passé de 17% à 18% (233 promotions pour le 54.)

RDV sur e-hors-classe.snuipp.fr

Classe exceptionnelle

Pas de date ... La DSDEN attend confirmation du fait que les collègues au 6ème échelon HC seront bien inclus.es dans le vivier accès par ancienneté (victoire syndicale!).

**TEMPS PARTIELS ET DISPONIBILITÉS
BIENTÔT LIMITÉS !**

Cette année, le DASEN acceptera toutes les demandes de temps-partiel (à voir pour les 80 % et les annualisés) et de disponibilités.

En revanche, il indique qu'il ne prendra plus aucune demande de dispo après le 3 juin. Mais surtout, il explique que dès l'an prochain des restrictions seront mises en place ! Une réunion avec les syndicats aura lieu pour décider de critères de priorité. La SNUipp-FSU 54 a dénoncé cette future restriction des droits des personnels, en indiquant qu'elle léserait principalement les femmes et que les solutions doivent être cherchées ailleurs...avec du recrutement par exemple ?

MOUVEMENT

2ème mouvement hors CAPD que d'énergie déployée ! Présent pendant les vacances de printemps, le SNUipp-FSU 54 a répondu à toutes vos sollicitations d'aide et organisé des visio. Il a suivi toutes les fiches de contrôle déposées sur le dossier e-mouvement. Faisant cela, nous allégeons fortement le travail des services, obligés de travailler seuls... Selon leurs retours, 25 barèmes ont dû être modifiés lors de la phase de vérification.

Calendrier des opérations :

15 juin : résultats phase 1

18 juin : date limite de retour de la fiche de vœux manuelle et date limite de demande de révision de l'affectation pour situation exceptionnelle

30 juin et 1^{er} juillet : 1ère phase manuelle

25 et 26 août : 2ème phase manuelle

3 septembre : 3ème phase manuelle

Résultats phase 1 :

Vous allez recevoir votre résultat et en cas de non mutation, seront indiqués la raison de non obtention (poste non libéré au mouvement, ou priorité/barème insuffisant), ainsi que le rang de classement du vœu par rapport au nombre de demandes. Difficile de déceler les erreurs...

Après les résultats :

Si vous n'êtes pas titulaire du poste, vous participez aux phases manuelles et éventuellement aux appels à candidatures.

A partir du 15 juin, vous disposez de deux mois pour déposer un recours gracieux et être représenté·e par le SNUipp-FSU 54 pour vous défendre, si vous n'avez pas eu de poste ou si vous avez eu un autre vœu que le 1er, ou si vous êtes nommé·e hors vœux. C'est ce qui remplace la CAPD, n'hésitez pas à vous lancer avec notre aide !

Enfin, pour retrouver un minimum de transparence, merci de remplir dès les résultats notre consultation en ligne. Cela permettra peut-être de voir de erreurs, d'argumenter les recours, mais aussi de reconstituer un mouvement anonymé pour l'an prochain. On compte sur vous ! Enquête :

consultation.snuipp.fr/resultats-mouvement/54

CONGÉS FORMATION

La dotation budgétaire était en légère hausse pour 2021 mais n'a pas été consommée pour moitié seulement ! Il ne faut donc pas hésiter à déposer une demande !

14 demandes ont été déposées cette année : 4 pour un master 2, 1 pour prolongation, 1 pour un master 1, 2 pour préparation de concours, 6 pour d'autres projets.

2 demandes ont été refusées au motif du caractère non prioritaire de la formation « le suivi de la formation est réalisable en complément de l'activité professionnelle (thème : graphothérapie). » Une demande a été annulée.

Si malheureusement, cela est désormais traité hors CAPD, sans vérification ni échange possible donc, les collègues concerné.es par le refus peuvent saisir une CAPD et être représenté.s par le SNUipp-FSU 54.

La formation est un droit, il faut s'en saisir !

LE SNUIPP-FSU DANS L'ACTION !

Le SNUipp-FSU, syndicat de transformation sociale, est le seul dans le paysage à être actif à la fois sur les plans revendicatifs (les actions) et carrière (défense collective et individuelle dans et hors instances). Malgré les restrictions sanitaires, cette année scolaire encore votre syndicat, à l'écoute des revendications portées par le terrain et les syndiqué-es réuni-es en conseil, a été à l'initiative ou partie prenante de nombreuses actions nationales et locales.

Des manifestations pour rassembler la population et faire entendre d'autres voix dans les médias :

Syndicat de transformation sociale, unitaire et non corporatiste :

- manifestations interprofessionnelles pour une autre politique en France les 17 septembre et 4 février
- Manifestations pour nos droits et libertés : contre la loi Sécurité globale, en soutien aux sans-papier, pour les droits des femmes et contre l'extrême droite.

Syndicat actif pour défendre l'Ecole et tous ses personnels :

- Grève sur les conditions sanitaires et la rentrée de novembre le 10 novembre
- Grande grève dans l'Education pour demander un plan d'urgence le 26 janvier
- Première grève des AESH le 3 juin avec audience au rectorat et action confinée le 8 avril

Des actions ciblées pour peser auprès du Ministère, du rectorat ou de la DSDEN :

- Pour les RASED : enquête et carte pétition nationales
- Pour les enseignant-es référent-es et l'ASH : audience DSDEN
- Pour améliorer le mouvement : enquête et audience DSDEN
- Pour améliorer la gestion du remplacement : enquête et demande d'audience DSDEN (voir p.5).
- Carte scolaire : boycott du Comité Technique

Académique, votes contre les décisions en instances 54, accompagnement des collectifs dans l'action, demandes insistantes d'ajustements en juin (voir p.6)

- EFS réquisitionné-es : pétition et demande d'audience au rectorat
- Audience auprès du directeur d'INSPE sur la future formation initiale
- Demande d'audience au rectorat concernant les EFS, la carte scolaire, les irrégularités dans les avis RDV carrière, les congés formations...
- Nombreuses et continues interventions auprès du Ministère, dans les instances avec de nombreuses questions et amendements, par des courriers officiels, des audiences...Des avancées souvent invisibles mais importantes sont obtenues !
- Omniprésence offensive et efficace dans les CHS départementaux, académiques et ministériels, notamment sur les conditions sanitaires COVID.
- Idem dans les CAP et les CT (carrière et carte scolaire). Dans le 54, l'expertise et la présence efficace du SNUipp-FSU sont sans comparaison.

Et au quotidien...

- Des réponses et conseils par mail et téléphone (même en vacances et les weekends souvent !)
- Des collègues accompagné-es lors de convocation
- Des recours suivis efficacement (RDV carrières, mouvement, permut)
- Des tournées d'école à votre rencontre
- Des RIS et des stages pour vous écouter, vous informer et débattre

Les militant-es ne compte pas leur temps et leur énergie pour l'Ecole, mais pour peser il faut être nombreux-ses et mobilisé-es !

Isabelle Nicolas

GRÈVE DES AESH : UNE PREMIÈRE NÉCESSAIRE !

Le 3 juin ; nous étions une cinquantaine devant le rectorat de l'académie Nancy-Metz pour dénoncer les conditions salariales, le manque de reconnaissance statutaire au sein de l'Éducation Nationale et les conditions de travail dégradées des AESH avec la mise en place des PIAL.

A 15h, une délégation intersyndicale était reçue en audience par la directrice du cabinet du recteur et IEN ASH du rectorat.

Une exposition de nos griefs sur les PIAL a été faite, nos revendications ont été exprimées et de nombreuses questions ont été posées. Hélas, pour beaucoup sans

réponse, l'administration devant vérifier les textes que nous citions et dont ils n'avaient pas connaissance.

Sophie Ottinger



Contre toute attente, le ministère a initié cette année une modification du CAFIPEMF (diplôme pour devenir maître formateur-trice).

Le SNUipp-FSU est intervenu à chaque étape de la concertation relative aux nouveaux textes, mais l'esprit général de ceux-ci demeure, marqué par un recentrage sur les apprentissages dits « fondamentaux », un éloignement du rapport à la recherche et un glissement de la fonction autour de l'acte de formation individuel, au détriment des dynamiques collectives dont les équipes ont pourtant besoin.

Les grandes lignes du nouveau CAFIPEMF :

- Le passage du CAFIPEMF s'effectuera sur 1 an au lieu de 2.
- 5 semaines de formation (transformables en crédits ECTS) seront mises en œuvre, avant la première épreuve. Dans cette formation, 2 à 3 semaines se feront en observation et en pratique accompagnée auprès d'un.e CPC ou d'un.e PEMF. Il s'agit d'une avancée au vu de ce qui se fait actuellement dans les départements.
- La visite dans la classe de l'enseignant.e qui passe le CAFIPEMF est rétablie. Il/elle devra présenter une séance de mathématiques ou de français.
- L'obtention du CAFIPEMF sera déterminée par 2 épreuves.

La première épreuve se compose de deux séquences :

- 1 : *observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat pendant une durée de soixante minutes ;*
- 2 : *entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury pendant une durée de soixante minutes.*

La seconde épreuve se déroule dans le délai d'un mois après la première épreuve.

Elle se compose de quatre séquences :

- 1 : *observation en classe d'un instituteur ou d'un professeur des écoles stagiaire ou titulaire par le candidat, en présence*

du jury, pendant une durée de soixante minutes ;

- 2 : *analyse immédiatement consécutive de la séquence 1 par le candidat avec l'instituteur ou le professeur des écoles, en présence du jury, pendant une durée de trente minutes ;*
- 3 : *production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 ;*
- 4 : *entretien du candidat avec le jury pendant une durée de soixante minutes, au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter l'écrit professionnel produit en séquence 3, avec appréciation des connaissances pédagogiques et didactiques du candidat.*

- L'enseignant.e est noté.e sur 20 points lors de chaque épreuve, sur la base d'une grille d'évaluation.
- Le mémoire est abandonné. Cet abandon signe un éloignement du rapport à la recherche.
- Les épreuves sont centrées sur les compétences suivantes : français/activités langagières et mathématiques/construction du nombre.
- Les candidat.e.s ne pourront se spécialiser qu'au bout de trois ans (il s'agira d'une épreuve supplémentaire optionnelle).
- L'épreuve à partir d'une séance collective de formation est abandonnée (sauf pour les "faisant fonction de CPC" et directeurs/trices déchargé.e.s complètement).

Le SNUipp-FSU est intervenu sur l'ensemble de ces points. Ces interventions ont permis des évolutions significatives du texte par rapport à la version initiale :

- Alors que, dans un premier temps, l'inscription au CAFIPEMF était soumise à la rédaction d'un bulletin de visite par l'IEN inclus dans le dossier d'inscription, seule une attestation de visite est maintenant requise et rien n'entrave l'accès à la formation pour préparer le CAFIPEMF.
- Dans la première mouture du texte, le jury validant la certification n'était composé que de deux personnes : un.e IEN et un.e enseignant.e INSPE. Notre intervention en séance a permis d'ajouter une troisième personne, un pair titulaire du CAFIPEMF.
- L'usage du numérique dans les épreuves, dans un premier temps imposé sans discernement, a été borné par une écriture tenant compte du contexte d'exercice du-de la candidat.e, de la possibilité matérielle de son usage ainsi que de sa pertinence.

Mais l'esprit général de cette réforme demeure, marqué par des options alarmantes :

- Un centrage sur les apprentissages dits « fondamentaux », ce qui est cohérent avec le reste de la politique ministérielle, mais pas avec l'objectif de démocratisation de la réussite

scolaire, qui passe par les disciplines culturelles et émancipatrices.

- Un éloignement du rapport à la recherche, manifesté par l'abandon du mémoire. L'abandon de cet axe paraît être en totale contradiction avec ce qui va être très prochainement demandé aux Enseignant.e.s Maître.sse.e.s-formateurs/trices (EMF). Ils et elles devront en effet assurer, dès la rentrée prochaine, environ 30 % de la formation initiale et devront donc problématiser les contenus d'apprentissages et gestes professionnels. Ils et elles s'adresseront à des étudiant.es qui seront amené.es à écrire des dossiers et rendre un mémoire. Il est étrange, au moment même où l'on accroît les interventions des EMF en Master, de retirer cette épreuve qui permettait une plus grande réflexivité des EMF sur le positionnement et la posture d'un.e formateur/trice.
- Un possible glissement de la fonction des certifié.e du CAFIPEMF, manifesté par la volonté d'uniformisation des épreuves autour de l'acte de formation individuel.

Nous pouvons facilement entrevoir la direction que ce ministère veut faire prendre à la formation : un outil de management des PE, à l'ère de la destruction du paritarisme.

Mérodie Lambert

LA VAE POUR ACCÉDER AU CAPPEI !!

La circulaire n°12-2-2021 d'application du CAPPEI est sortie en février avec les nouvelles dispositions issues des textes du décret n°2017-169 modifié et des deux arrêtés du 10 février 2017 modifiés.

Une disposition importante est notamment l'introduction de l'obtention du CAPPEI par la Validation des acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP).

Les enseignant.es intéressé.es par cette validation doivent justifier **de cinq ans d'exercices en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

Trois étapes à passer :

Livret 1 : Les collègues devront déposer leur candidature par le biais d'un dossier de recevabilité (livret 1) avant les vacances d'automne auprès du recteur de l'académie. Ce livret devra rendre compte des motivations et de l'expérience professionnelle. Une commission validera ensuite la recevabilité de la candidature.

Livret 2 : Si la candidature est jugée recevable, le candidat devra renseigner le livret 2 qui mettra en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences qui ont été développées au fil de l'expérience.

La circulaire précise que sur demande un accompagnement à la préparation du dossier et à l'entretien pourra être proposé par la circonscription ASH : (suivi conseiller pédagogique, tuteur).

Entretien avec un Jury :

L'entretien avec le jury (3 personnes) est mené à partir du livret 2 : 15 minutes de présentation et un entretien de 45 minutes.

Les collègues détenteurs-trices de la certification CAPPEI pourront bénéficier comme les autres des 100 h de formation en stage MIN (Module de formation d'Initiative Nationale).

Pour le SNUipp-FSU, ces décrets portent le risque d'une diminution des départs en formation, voire d'une suppression des formations et ouvriraient ainsi la voie à une dévalorisation de la formation. Le SNUipp-FSU a très clairement exprimé le risque de voir l'accès au CAPPEI via la VAE devenir la voie principale de certification.

Si le SNUipp-FSU a permis par ses interventions sur cette circulaire de faire inscrire les notions de prévention, d'adaptation et d'éviter les seules missions d'inclusion ou de personnels ressources de l'école inclusive, il n'en reste pas moins que cette nouvelle forme d'obtention du CAPPEI risque de peser très fortement sur la qualité du métier d'enseignant.e spécialisé.e.

Le SNUipp-FSU maintiendra dans toutes les instances locales et nationales la nécessité de développer la formation spécialisée si utile aux élèves les plus fragiles du système éducatif. Parce que l'introduction de la VAE peut conduire : à terme à ne plus faire partir les collègues en formation, et porte le risque de modifier le cœur de nos métiers d'enseignant-es spécialisés en détruisant notamment l'aspect recherche de nos formations.

Sylvaine Sakala



FORMATION CONTINUE SPÉCIALISÉE VIA LES STAGES MIN

Tout à fait inacceptable !!!

Une information concernant la possibilité d'obtenir un stage MIN (Modules d'Initiative Nationale) pour l'année scolaire 2021/2022 est arrivée vendredi 11 juin sur les boîtes professionnelles des collègues.

Inacceptable car les demandes doivent parvenir le lundi 14 juin dernier délai à l'IEN.

Inacceptable car étudier un projet de 78 pages avec un grand nombre de modules proposés demande forcément

plus de 3 jours de réflexion !!

Inacceptable enfin, car ces modules font partie intégrante de la formation CAPPEI et en représentent un quart : 100 heures sur 400 heures.

Le SNUipp-FSU54 ne manquera pas d'en faire la remarque à la DSDEN et demandera que l'an prochain un délai raisonnable soit octroyé pour candidater.

Sylvaine Sakala

RÉFORME FORMATION INITIALE DANS LE 54

Cela fait quelques mois maintenant que se dessine progressivement la nouvelle formation pour les enseignant.es. Suite aux diverses audiences et questions posées lors des instances, voici un résumé de ce à quoi va ressembler la nouvelle formation des enseignant.es pour notre département (et ça fait peur....) Cette réforme, sous ses airs novateurs, va impacter l'ensemble de la profession. Elle n'est qu'un pas de plus vers une transformation profonde de notre métier...

FORMATION DÈS LA RENTRÉE 2021

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
Ancienne Formation	Étudiant-e			Étudiant-e en Master MEEF ou autre	PE Fonctionnaire Stagiaire (EFS) ½ temps classe et ½ temps INSPE	T1 Temps plein en classe	T2 Temps plein en classe
Nouvelle Formation	Étudiant-e			Étudiant-e autre master	EFS ½ temps classe et ½ temps INSPE	EFS Temps plein	T1 Temps plein en classe
	Étudiant-e sous contrat AED «prépro» - 8h/sem (Pas encore dans le 54)		Parcours Préparatoire Au Professorat des Ecoles - PPPE	- Étudiant-e MEEF Contractuel.les EPR (seulement en M2 pour 2021/2022) 1/3 temps – remplaçant-e - Étudiant-e MEEF EPA stages			
Projet SNUipp-FSU	Étudiant-e pré-recruté-e (sous statut d'élève professeur, rémunéré, sans contrepartie de travail)			PE Fonctionnaire Stagiaire Stages progressifs (observation, PRAC, responsabilité) d'1/3 temps maximum	T1 ½ temps en classe	T2 Formation continuée	

Concours

Titularisation

Cette année sera une transition puisque nous retrouverons à la fois lauréat.es du CRPE 2021 qui seront (les dernier.ères) EFS ancienne version et les nouveaux et nouvelles M2 contractuel.les ou M2 en observation.

Dans le 54 pour l'année 2021/2022, ce sont 36 M2 (EPR) qui seront contractuel.les dès la rentrée avec un salaire de 865 euros brut par mois. Notons qu'ils.elles seront à priori exclu.es de la prime d'entrée en activité après leur titularisation. Ils et elles seront présent.es dans les écoles 1 jour par semaine puis 3 fois 1 semaine durant l'année. **Pour ce faire, ce sont 12 postes de remplaçant.es bloqués au en plein mouvement dans le 54 !**

Ces étudiant.es seront donc en responsabilité totale, suivi.es par des tuteurs.trices de terrain EMF, CPC ou DEA et INSPE. Le rectorat promet pour cela une prime de 600 euros aux tuteurs et tutrices ainsi qu'un accompagnement spécifique et des documents pour les aider à dans le suivi de ces contractuel.les.

Ces étudiant.es sont en cours de recrutement, la DSDEN a reçu de nombreuses demandes car ce statut a, sur le

papier, de quoi séduire pour des étudiant.es en souffrance. Malheureusement, ils et elles ne disposent que de très peu d'informations à ce sujet. Pour les autres M2 (EPA), ils auront des stages d'observation de plusieurs semaines durant l'année (Les MAT seront sûrement mis.es à contribution) et ne seront pas rémunéré.es.

Cette réforme soit disant plus « professionnalisante » est un levier de plus pour compenser les manques de moyen dont nous souffrons. A l'heure où la hiérarchie n'a pas honte de faire appel à des contractuel.les non formé.es et sous payé.es, aux rétraité.es ou bien d'envoyer les EFS en remplacement après une année plus que difficile, voilà maintenant ces petites habitudes gravées dans la roche avec cette nouvelle formation.

Nous continuons de dénoncer fortement cette réforme et de nous battre pour une formation ambitieuse, à la hauteur de nos besoins et de nos valeurs !

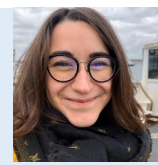
Parmi les grandes nouveautés, le concours ne se passera plus en fin de M1 mais en fin de M2. Le ministère entend par là permettre aux étudiant.es de bénéficier d'une formation complète afin de pouvoir garantir la réussite au concours. Curieux lorsqu'on remarque que plusieurs étudiant.es seront en responsabilité sur des missions de remplacement... De notre côté, nous nous inquiétons de cette titularisation tardive, non progressive et peu accompagnée qui laisse pensif quant à l'attractivité du métier et la précarité des étudiant.es...

On ne détaille pas ici le contenu même de la formation ni le nouveau concours. Le ministère revendique (comme on l'observe à d'autres niveaux) un resserrement sur les fondamentaux ainsi que la sollicitation plus importante des EMF afin de dispenser des cours à l'INSPE. De plus, cette individualisation des parcours à de quoi inquiéter...

Mathilde Jouffroy

LE SNUIPP-FSU 54 À VOS CÔTÉS

Sophie et Mathilde, responsables débuts de carrière sont disponibles par mail pour répondre aux questions des néos.



Nom : Tél :
 (Nom de naissance) : Mail :
 Prénom : Adresse :

SITUATION ADMINISTRATIVE

- ACTIF.VE RETRAITE.E
 Instituteur.rice Prof des écoles PEGC Spécialisé (préciser:.....)
 Stagiaire Psy-EN AESH Contractuel.le
 Maternelle Élémentaire Collège Etablissement spécialisé
 REP REP+
 Adjoint.e Directeur.rice * Chargé.e d'école Remplaçant.e Autre :

* nombre de classes: Quotité de travail:% Echelon:

Nomination: A titre définitif A titre provisoire

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Etablissement d'exercice :

.....

Les cotisations syndicales annuelles sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66%.

2021 2022	ECHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur				123	126	132	135	142	153	163	178
Prof des Ecoles ou Psy EN		131	137	141	149	158	172	184	196	210	232
PE ou PsyEN hors classe		210	232	251	267	281	291				
PE ou PsyEN classe exc	255	269	284	304	Ch1 325	Ch2 338	Ch3 355				
PEGC classe exc			238	254	267						
EFS : 89 €	AESH : 25 €			Retraités : 123 € (92 € si <1500€ mensuels)			Dispo/congé parental : 89 €				

Si vous bénéficiez de prime(s) de fonction, entourez et ajoutez la majoration à la somme indiquée dans ce tableau.

MAJORATIONS pour primes

REP / REP +	+ 10 €
Toutes autres primes de fonction	+ 5 €
<i>Ex : ASH, EMF, CPC, direction d'école, etc.</i>	

optionnel

je souhaite verser une contribution complémentaire volontaire à la

caisse de solidarité et de grève*

du SNUipp-FSU 54, d'un montant de :

_____ €

ce montant, choisi librement,

Montant de ma cotisation: euros (temps partiel = cotisation au prorata)

Je règle par : Prélèvement = autorisation SEPA à compléter (formulaire sur notre site)

prélèvement automatique reconductible (échelonné jusqu'à 9 fois selon le mois d'adhésion)

par **CB** (1 à 4 versements), sur notre site

chèque

Bulletin d'adhésion à envoyer à :

SNUipp 54-FSU

51 rue de Metz

54000 NANCY



Je me syndique au SNUipp afin de contribuer:

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs ou retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il aura accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est révoquée par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 54-FSU.

Date:

Signature :